

---

## SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1. Identificateur de produit

**Nom commercial**

Lithofin MN Enlève Ciment

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

**Conditions d'utilisation recommandées**

Nettoyant

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

**Fournisseur**

DOMITEC Sarl  
92 Impasse Terraillet, F-73190 St. Baldoph  
Téléphone 04 79 25 04 80, Fax 04 79 25 07 10  
E-Mail info@domitec.net

Service des renseignements

Département technique  
Téléphone 04 79 25 04 80  
Fax 04 79 25 07 10

### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

**Fabricant**

LITHOFIN AG  
Heinrich-Otto-Straße 36, D-73240 Wendlingen  
Téléphone +49 (0)7024 94 03-0, Fax +49 (0)7024 94 03-40  
E-Mail info@lithofin.de  
Internet www.lithofin.de

Service des renseignements

Labor  
Téléphone +49 (0)7024 9403-0  
Fax +49 (0)7024 9403-40  
E-mail (personne compétente):  
info@lithofin.de

### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Renseignements en cas d'urgence

Mo-Fr. 8.00-16.00  
Téléphone +49 (0)7024 9403-0

---

## SECTION 2: Identification des dangers

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

**Classification - 67/548/CEE ou 1999/45/CE**

Xi; R36/38

**Phrases R**

36/38 Irritant pour les yeux et la peau.

**Indications complémentaires**

La préparation est classée dangereuse dans le sens de la Directive 1999/45/EC.

### 2.2. Éléments d'étiquetage

**Étiquetage - 1999/45/CE**

**Remarques relatives à l'étiquetage**

Produit classé et étiqueté d'après les Directives européennes.

**Xi** Irritant



**Phrases R**

36/38 Irritant pour les yeux et la peau.

**Phrases S**

2 Conserver hors de la portée des enfants.

46 En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

**2.3. Autres dangers**

**Effet(s) nocif(s) possible(s) sur l'homme et symptôme(s) éventuel(s)**

En raison de la valeur du pH (voir chapitre 9), une irritation de la peau ou des yeux n'est pas exclue.

**Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

---

**SECTION 3: Composition/informations sur les composants**

**3.1. Substances**

non applicable

**3.2. Mélanges**

**Description**

Nettoyant acide

**Composants dangereux**

CAS No	EC No	Désignation	[% en poids]	Classification - 67/548/CEE
110-65-6	203-788-6	but-2-yne-1,4-diol	< 1	C R34; T R23/25; Xn R21-48/22; R43
7664-38-2	231-633-2	acide-orthophosphorique	< 25	C R34
	231-595-7	acide chlorhydrique	< 10	C R34; Xi R37

**Remarques complémentaires**

Ces risques s'appliquent aux matières premières sous une forme concentrée. Ils n'ont rien à voir avec les exigences d'étiquetage du produit fini.

**Marquage des composants selon le décret CE n° 648/2004, annexe VII**

moins de 5 % NTA (acide nitrilotriacétique) et sels parfums

---

**SECTION 4: Premiers secours**

**4.1. Description des premiers secours**

**Remarques générales**

Ne pas laisser sans surveillance les personnes atteintes.

**Après inhalation**

Transporter la personne accidentée à l'air frais et la faire étendre.

En cas de malaise, conduire le malade auprès d'un médecin.

**Après contact avec la peau**

En cas de contact avec la peau, laver immédiatement à l'eau et au savon.

Oter immédiatement les vêtements souillés, y compris les sous-vêtements et les chaussures.

**Après contact avec les yeux**

En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

#### **Après ingestion**

Ne pas faire vomir.

En cas d'ingestion accidentelle, boire beaucoup d'eau et demander l'avis d'un médecin.

#### **4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Aucune information disponible.

#### **4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Aucune information disponible.

---

### **SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

#### **5.1. Moyen d'extinction**

##### **Agents d'extinction appropriés**

eau

produit non combustible: choisir les moyens d'extinction en fonction des incendies environnants.

mousse stable aux alcools

poudre ABC

eau pulvérisée

##### **Moyens d'extinction inappropriés**

aucune

#### **5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

aucune

#### **5.3. Conseils aux pompiers**

##### **Équipement spécial de protection en cas d'incendie**

Ne pas inhaler les gaz dégagés lors d'une explosion ou d'un incendie.

##### **Remarques diverses**

Refroidir les récipients menacés par vaporisation d'eau.

---

### **SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

#### **6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Veiller à assurer une aération suffisante.

Utiliser un vêtement de protection individuelle.

#### **6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.

#### **6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Ramasser avec un produit absorbant les liquides (par ex. liant universel).

##### **Remarques complémentaires**

aucune

#### **6.4. Référence à d'autres sections**

Maniement sûr: voir paragraphe 7

Evacuation: voir paragraphe 13

Protection individuelle: voir paragraphe 8

---

### **SECTION 7: Manipulation et stockage**

#### **7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

##### **Précautions lors de la manipulation**

Porter un appareil de protection respiratoire lors de la pulvérisation.

Utiliser uniquement dans des zones bien ventilées.

Observer les mesures de précaution usuelles propres à la manipulation de produits chimiques.

##### **Mesures générales de protection**

Eviter le contact avec les yeux et la peau.

Ne pas inhaler les gaz/vapeurs/aérosols.

---

### Mesures d'hygiène

Se nettoyer très soigneusement la peau après le travail (soins complémentaires si nécessaire).  
Ne pas fumer, ne pas manger ni boire sur le lieu du travail.

### Remarques relatives à la protection contre l'incendie et l'explosion

Aucune mesure spéciale n'est nécessaire.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

#### Conditions à remplir par les lieux de stockage et les conteneurs

Conserver dans l'emballage d'origine bien fermé.  
Aire de stockage dotée d'une bonne aération.

#### Informations diverses relatives aux conditions de stockage

Conserver les récipients hermétiquement fermés, à l'abri de l'humidité, dans un endroit frais et bien ventilé.  
Conserver uniquement au-dessus de 25 °C.  
Ne pas conserver à une température inférieure à 5 °C.

**Classe de stockage (RFA)** 8B

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune information disponible.

## SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

#### Valeurs limites d'exposition professionnelle (91/322/CEE, 2000/39/CE, 2006/15/CE ou 2009/161/UE)

CAS No	Désignation	Type	[mg/m3]	[ppm]	Remarque
7664-38-2	acide phosphorique	8 heures	1		
		Court terme	2		

### 8.2. Contrôle de l'exposition

#### Protection respiratoire

en cas de brève exposition, utiliser un appareil filtrant, filtre E  
protection respiratoire en présence d'aérosol ou de brouillard de produit  
filtre à combinaison multiple ABEK  
(EN 14387, 133, 140, 149)

#### Protection des mains

gants (résistants aux acides)

Le matériau du gant (EN 374) doit être imperméable et résistant au produit. La compatibilité du gant de protection pour le travail à effectuer (par ex. résistance mécanique, résistance aux produits) doit toujours être contrôlée.

Respectez les indications du fabricant concernant la perméabilité et le temps de claquage ainsi que les consignes et les informations relatives à l'utilisation, au stockage et à l'entretien.

Les gants de protection doivent être immédiatement remplacés lorsqu'ils sont endommagés ou s'ils présentent les premiers signes d'usure. Organiser le travail de manière à ce que les gants ne soient pas portés en continu.

Étant donné que le produit est une préparation à base de différentes substances, la résistance des matériaux du gant ne peut pas être définie à l'avance et doit donc être contrôlée avant l'utilisation.

Hersteller/manufactor: KCL GmbH/Eichenzell-Germany; Ansell/Yarra City-Australia

Résistance contre les substances dangereuses mentionnées au chapitre 3:

Caoutchouc butyle, 0,5 mm, > 8h

Caoutchouc fluoré, 0,7 mm, > 8h

Caoutchouc nitrile, 0,4 mm, > 8h

#### Protection des yeux

lunettes de protection

(EN 166)

#### Protection de la peau

vêtement de protection résistant acides

(EN-ISO 20345, EN 13034, 14605,340-463-943-1, 943-2)

## SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

<b>Etat</b> liquide	<b>Couleur</b> rouge	<b>Odeur</b> agréable
------------------------	-------------------------	--------------------------

### Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement

	Valeur	Température à	Méthode	Remarque
<b>pH à la livraison</b>	< 2			
<b>début d'ébullition</b>	> 90 °C			
<b>Point d'éclair</b>	> 60 °C			
<b>Densité relative</b>	ca. 1,1 g/cm <sup>3</sup>	ca. 23 °C		
<b>Solubilité dans l'eau</b>				miscible en toutes proportions
<b>Viscosité (durée d'écoulement)</b>	< 30 s	ca. 23 °C	ISO 2431/3 mm	

### 9.2. Autres informations

Aucune information disponible.

## SECTION 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Pas de réaction dangereuse connue.

### 10.2. Stabilité chimique

Pas de réaction dangereuse connue.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réaction dangereuse connue.

### 10.4. Conditions à éviter

Aucune donnée disponible

### 10.5. Matières incompatibles

#### Matières à éviter

Aucune donnée disponible

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucune information disponible.

## SECTION 11: Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

#### Hautement toxique/Irritation / sensibilisation

	Valeur/Evaluation	Espèces	Méthode	Remarque
<b>DL50 aiguë par ingestion</b>	non déterminé			

	Valeur/Evaluation	Espèces	Méthode	Remarque
<b>DL50 aiguë par contact avec la peau</b>	non déterminé			
<b>CL50 aiguë par inhalation</b>	non déterminé			

## SECTION 12: Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

Aucune information disponible.

### 12.2. Persistance et dégradabilité

	Taux d'élimination	Méthode d'analyse	Méthode	Evaluation
<b>Dégradabilité physico-chimique</b>	non déterminé			
<b>Biodégradabilité</b>	non déterminé			

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune information disponible.

### 12.4. Mobilité dans le sol

Aucune information disponible.

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

### 12.6. Autres effets nocifs

#### Comportement dans les stations d'épuration

Avant rejet dans les canalisations, traiter selon l'état des techniques.

#### Remarques générales

Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) no 648/2004 relatif aux détergents.

Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents.

## SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Code déchets	Nom du déchet
06 01 06*	autres acides

Les déchets dont signalés par un astérisque sont considérés comme des déchets dangereux conformément à la directive 91/689/CEE. relative aux déchets dangereux

#### Recommandations relatives au produit

Eliminer le produit compte tenu de la réglementation locale en vigueur.

#### Recommandations relatives à l'emballage

Les emballages entièrement vidés peuvent être recyclés.

---

## SECTION 14: Informations relatives au transport

### Transport terrestre et navigation intérieure ADR/RID

UN 1760 Liquide corrosif, n.s.a. (acide chlorhydrique), 8, III, (E), Code de classification: C9

### Transport maritime IMDG

UN 1760 Corrosive liquid, n.o.s. (Hydrochloric acid), 8, III

### Transport aérien ICAO/IATA-DGR

UN 1760 Corrosive liquid, n.o.s. (Hydrochloric acid; solution), 8, III

### Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucune information disponible.

### Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Aucune information disponible.

---

## ! SECTION 15: Informations réglementaires

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### Autres réglementations (UE)

Règlement (CE) n° 648/2004 sur les détergents.

#### Directive COV (composants organiques volatils)

Valeur COV <100 g/L

(composants organiques volatils)

#### ! Remarque

VOCV-Schweiz/OCOV-Suisse/OCOV-Svizzera:

ohne VOC-Abgabe/sans taxe COV/senza tassa sui COV (< 3 % VOC)

#### Réglementation nationale

##### Prescriptions, limitations et interdictions diverses

Merkblatt A008: "Persönliche Schutzausrüstungen"

Merkblatt A010: "Betriebsanweisungen für Tätigkeiten mit Gefahrstoffen" (BGI 566)

Merkblatt A023: "Hand- und Hautschutz" (BGI 540)

Merkblatt M004: "Reizende Stoffe Ätzende Stoffe" (BGI 595)

Merkblatt M050: "Tätigkeit mit Gefahrstoffen" (BGI 564)

Merkblatt M 053: "Arbeitsschutzmaßnahmen bei Tätigkeiten mit Gefahrstoffen" (BGI 660)

TRGS 510 Lagerung von Gefahrstoffen in ortsbeweglichen Behältern

**Classe de danger pour l'eau** 1 VwVwS (17. 05. 1999)

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune information disponible.

---

## SECTION 16: Autres informations

### Utilisation recommandée et restrictions

Respecter la législation nationale et locale en vigueur relative à des produits chimiques.

### Informations diverses

Les indications données ici sont basées sur l'état actuel de nos connaissances. Elles décrivent les dispositions de sécurité à prendre vis à vis du produit concerné. Elles ne représentent pas une garantie sur les propriétés du produit.

### Teneur des phrases R/H contenues dans le chapitre 3 (ne faisant pas référence à la classification du mélange!)

R 21 Nocif par contact avec la peau.

R 23/25 Toxique par inhalation et par ingestion.

R 34 Provoque des brûlures.

R 37 Irritant pour les voies respiratoires.

R 43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

R 48/22 Nocif: risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par ingestion.